Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20250409-015DEL25-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°15

Objet :

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la convocation :

3 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	**35**
Membres présents :	**26**
Membres représentés :	**08**
Membres absents :	**01**

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :
François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.
Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.
Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.
Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :
Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20250409-015DEL25-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Ville d'Achères
2025/ .....

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°015
OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 04/04/2025

Considérant que le budget 2025 a été construit en se basant sur un maintien des taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2022,
Considérant que les taux d'imposition doivent être votés avant la date limite du 15 avril,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : FIXE les taux des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	19.23%
Taxe Foncier Bâti	36.08 %
Taxe Foncier Non Bâti	74.44 %

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,
Le Maire

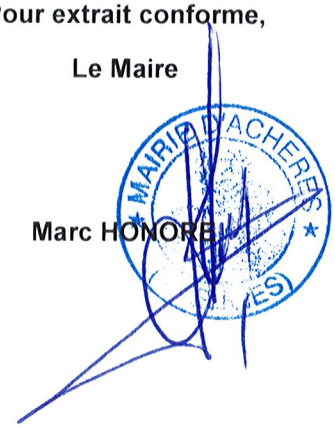

Marc HONORE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.